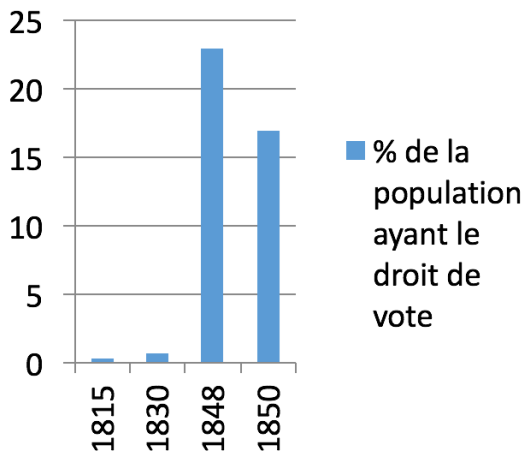
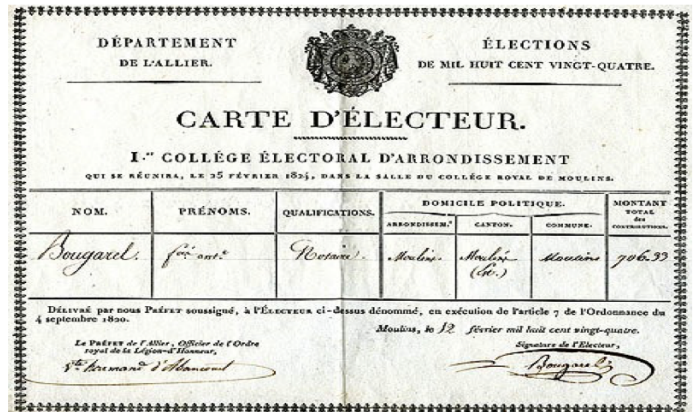


Groupe 1- Le suffrage censitaire : Voter de 1815 à 1848



L' évolution du corps électoral en France de 1815 à 1850



Carte d'électeur de l'Allier, 1824.

« Je ne veux faire aucun tort à la classe laborieuse, cette classe n'a pas moins de patriotisme que les autres classes. Elle est souvent prête aux sacrifices les plus héroïques [...]. Mais autre est, je le pense, le patriotisme qui donne le courage de bien connaître ses intérêts. Il faut donc une condition de plus que la naissance et l'âge prescrit par la loi. [...] Le propriété seule rend les humains capable de l'exercice des droits politiques ».

Benjamin Constant, député et écrivain, *Principes politiques applicables à tous les gouvernements représentatifs*, 1815.

Groupe 1 - Le suffrage censitaire : Voter de 1815 à 1848

1°) Doc 1 – Relevez le nom de l'électeur, sa profession, le montant de ses impôts. A quelle classe sociale appartient cet électeur ?

2°) Doc 2 – D'après l'auteur, quelles conditions faut-il remplir pour être capable de voter ? Quelle population est donc écartée du droit de vote ?

3°) Docs 1 et 2 – D'après ces docs, récapitulez les conditions pour pouvoir voter entre 1815 et 1848.

4°) Doc 3 – Quels sont les effets de ces conditions sur le nombre de votants ? Justifiez votre réponse en donnant un exemple chiffré.

5°) Résumez en quelques phrases ce qu'est le suffrage censitaire pendant cette période et quels sont ses effets sur le nombre de Français qui participent aux élections.